



DECLARATION DES PERFORMANCES

SK_P4 CTB-S_CPR-161

1. Code d'identification du produit type :

SWISS KRONO P4 CTB-S

2. Numéro de type, de lot ou de série permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Date de production (jour, mois, année) et numéro d'Ordre de Fabrication (OF) indiqués sur l'étiquette du paquet

3. Usage(s) prévu(s), conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Usage intérieur en milieu sec en tant que composant structurel
Usage en tant que platelage structurel de plancher sur supports**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**SWISS KRONO S.A.S.
Route de Cerdon
45600 SULLY-SUR-LOIRE
FRANCE**

5. Adresse de contact du mandataire :

Non applicable

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances conformément à l'annexe V :

Système 2+

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié FCBA – Allée de Boutaut 33000 BORDEAUX France – numéro 0380 – a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ainsi que la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine et a délivré l'attestation du maintien de la conformité numéro 0380-CPR-161.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances					Spécification technique harmonisée
1	Résistance en flexion N/mm^2	Epaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		16	15	13	11	9	
2	Module d'élasticité N/mm^2	Epaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		2 300		2 050	1 850	1 500	
3	Qualité du collage	NA					NF EN 13986:2004 +A1:2015
4	Cohésion interne (résistance en traction) N/mm^2	Epaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		0,40	0,35	0,30	0,25	0,20	
5	Durabilité (gonflement en épaisseur après 24h) %	Epaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		≤ 16	≤ 15		≤ 14		
6	Durabilité (résistance à l'humidité)	NA					
7	Dégagement de formaldéhyde	Classe E 1 / E 0.5					
8	Réaction au feu ^f <i>Pour une densité minimale de 600 kg/m³</i>	Classe (hors plancher) ^g		Classe (plancher) ^h			
	Sans lame d'air à l'arrière du panneau ^{ab} <i>Pour une épaisseur minimale de 9 mm</i>	D-s2,d0		D _{fi} ,s1			
	Avec lame d'air fermée ou ouverte ≤ 22mm à l'arrière du panneau ^c <i>Pour une épaisseur minimale de 9 mm</i>	D-s2,d2		-			
	Avec lame d'air fermée à l'arrière du panneau ^d <i>Pour une épaisseur minimale de 15 mm</i>	D-s2,d0		D _{fi} ,s1			
	Avec lame d'air ouverte à l'arrière du panneau ^d <i>Pour une épaisseur minimale de 18 mm</i>	D-s2,d0		D _{fi} ,s1			
	Sans restriction	E		E _{fi}			
9	Perméabilité à la vapeur d'eau μ <i>pour une densité moyenne de 600 kg/m³</i>	15 en coupelle humide 50 en coupelle sèche					

^a Monté, sans lame d'air, directement sur un support constitué par un produit de classe A1 ou A2-s1,d0 ayant une masse volumique minimale de 10 kg/m³, ou au minimum par un produit de classe D-s2,d2 ayant une masse volumique minimale de 400 kg/m³

^b Un support de matériau isolant à base de cellulose de classe E au minimum peut être inclus s'il est monté directement sur le panneau, hormis pour les planchers

^c Monté avec une lame d'air à l'arrière. Le revers de la cavité doit être constitué d'un produit de classe A2-s1,d0 au minimum ayant une masse volumique minimale de 10 kg/m³

^d Monté avec une lame d'air à l'arrière. Le revers de la cavité doit être constitué d'un produit de classe D-s2,d2 au minimum ayant une masse volumique minimale de 400 kg/m³

^f Un écran pare-vapeur ayant une épaisseur maximale de 0,4 mm et une masse volumique de 200 g/m² peut être monté entre le panneau et un substrat s'il n'y a pas de lame d'air entre eux

^g Classe prévue dans le Tableau 1 de l'Annexe à la Décision de la Commission 2000/147/CE

^h Classe prévue dans le Tableau 2 de l'Annexe à la Décision de la Commission 2000/147/CE

Caractéristiques essentielles		Performances			Spécification technique harmonisée
10	Isolation aux bruits aériens dB pour les fréquences de 1 kHz à 3 kHz	Epaisseur (mm)			
		19-22 mm			
		29			
11	Absorption acoustique α dB	0,10 de 250 Hz à 500 Hz 0,25 de 1 000 Hz à 2 000 Hz			NF EN 13986:2004+ A1:2015
12	Conductivité thermique λ $W/(m.K)$ pour une densité moyenne de 660 kg/m^3	0,13			
13	Rigidité et résistance pour usage structurel N/mm^2	Résistance caractéristique			
		Epaisseur (mm)	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	
		pour une densité moyenne en kg/m^3	600	550	
		Flexion f_m	12,5	10,8	
		Compression f_c	11,1	9,6	
		Traction f_t	7,9	6,9	
		Rigidité moyenne			
Epaisseur (mm)	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25			
Flexion E_m	2 900	2 700			
Compression, Traction E_c, E_t	1 700	1 600			
14	Résistance au choc pour usage structurel	NPD			
15	Résistance et rigidité sous charge concentrée pour usage structurel (Raideur moyenne) N/mm	Raideur moyenne apparente R_{mean}			
		Entraxe/Epaisseur (mm)	19	22	
		400	715	1029	
		500	474	802	
		600	354	530	
16	Durabilité mécanique k_{mod} et k_{def}	k_{mod} selon la classe de durée de chargement	Classe de service 1		
		Permanente	0,3		
		Long terme	0,45		
		Moyen terme	0,65		
		Court terme	0,85		
		Instantanée	1,1		
k_{def}	2,25				
17	Durabilité biologique	Classe d'emploi 1			
18	Teneur en pentachlorophénol ppm	PCP ≤ 5			
19	Portance locale	cf. NF EN 1995-1-1			

NA = Non Applicable

NPD = Performance Non Déterminée

Tolérances générales		
Tolérances en longueur et largeur	± 5 mm	EN 324-1
Tolérance en épaisseur (poncée)	± 0,3 mm	
Tolérance de rectitude des bords	1,5 mm/m	EN 324-2
Tolérance d'équerrage	2 mm/m	
Teneur en humidité (départ usine)	5 – 13 %	EN 322
Tolérance de la masse volumique moyenne à l'intérieur d'un panneau	± 10 %	EN 323

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Fait à Sully-sur-Loire, le 19 avril 2023, pour le fabricant et en son nom par :



Vincent ADAM
Président



Institut Technologique FCBA
10, rue Galilée
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES
CERTIFICATE OF COMPLIANCE OF PRODUCTION CONTROL ON-SITE

CE N° 0380 - CPR - 161

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement Européen et du conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le(s) produit(s) :

In the framework of the EU Regulation N° 305/2011 set forth by the European Parliament and the Council on 09 March, 2011, which harmonised the conditions to commercialise construction products and repealed Directive 89/106/CEE of the Council, it was established that for the following product:

Panneau de particules P4 conforme à la norme EN 312 pour utilisation en milieu sec

Panel P4 particles according to EN 312 for use in dry conditions

Description produit (Product description) :

Pour usage structurel (For structural use)

Produit par (Produced by) : **SWISS KRONO SAS**

Fabriqué dans l'usine située (Manufactured in the factory located) :
45600 SULLY SUR LOIRE

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine (système 2+).

FCBA, as the notified body N° 0380, carried out the initial inspect of the facility and tested production on site and carried out the audit, assessment and continuous approval of the on-site production (system 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF EN 13986 : 2004 + A1 : 2015** sont appliquées.

The present certificate attests that all provisions concerning the conformity attestation of the on-site production set forth in the harmonised technical specification of reference NF EN 13986: 2004 + A1 : 2015 have been applied.

Ce certificat est délivré pour la première fois le **27/11/2013** et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

This certificate was issued for the first time on 27/11/2013, and except for withdrawal or suspension, shall remain valid as long as the conditions described in the harmonised technical specifications, production conditions on the site and production testing in the facility shall continue to conform.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr.
The list of valid certificates of conformity can be accessed on the www.fcba.fr site.

Siège social
10, rue Galilée
CS 81050 CHAMPS SUR MARNE
77447 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement

Pour (for) FCBA,
Alain HOCQUET

Délivré à (Issued in) **CHAMPS-SUR-MARNE**, 20 décembre 2022
N° 161/2014/6

(Cancel and replace) Annule et remplace le n° 161/2014-FR/5

1



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Bordeaux, le 03/04/2023

SWISS KRONO SAS
Route de Cerdon
45600 SULLY SUR LOIRE

A l'attention de Monsieur BONOMELLI

N/Réf. : IBC-CERT/CM/CCa – 23/0245

Objet : Attestation du maintien de la conformité Système 2+ – 0380-CPR-161
Objet: Certificate of conformity conservation - System 2+

Monsieur,

FCBA, en tant qu'organisme certificateur notifié au titre du Règlement des Produits de Construction, a réalisé le 9 et 10/02/2023, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine dans votre établissement.

FCBA, as certifying body, gives notice that in the context of the Construction Product Regulations, on 9 et 10/02/2023, a permanent evaluation and assessment of the factory production control in your establishment was completed.

Cet audit a permis d'établir la conformité du contrôle de la production en usine que vous avez mis en place, aux exigences décrites dans la spécification technique harmonisée de référence NF 13986 - 2004 + A1 : 2015.

This audit enabled the verification of the conformity of the factory production control that you put into place, within the requirements defined in the NF referenced 13986 - 2004 + A1 : 2015 harmonised technical specifications.

Cette attestation fait référence au certificat de constance des performances 161/2014/6.

This certificate refers to the certificate of performance consistency 161/2014/6.

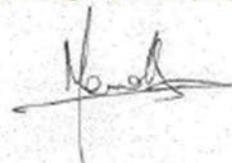
Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information si vous le souhaitez.

We remain at your disposal for any additional information if required.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Sincerely,

Le Chargé du Marquage CE



Siège social
10, rue Gallée
CS 81050 CHAMPS SUR MARNE
77447 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement